



TOUR ET DETOURS

Membre de l'USC

Association de randonnées pédestres régie par la loi de 1901

N° SIRET : 523 399 327 00015

Enregistrement à la sous-préfecture de DIE n°W261000084

Rue Aristide DUMONT - 26 400 CREST



Tél. Président : 06 26 33 18 57

Email : president@touretdetours.fr

Site web : www.touretdetours.fr

Assurance RCP : GROUPAMA/Willis Towers Watson 92814 Puteaux Cedex - Garantie financière : Groupama 8-10 rue d'Astorg - 75008 PARIS
Association bénéficiaire de l'immatriculation Tourisme de la Fédération de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
N° d'immatriculation : IM 075100382

NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

SEJOUR TREK du TOUR des AIGUILLES ROUGES (Chamonix)

Du Dimanche 02 juillet au Vendredi 07 juillet 2023 (6 jours, 5 nuits)

Coût du séjour = 390 Euros (hors assurances)

COVOITURAGE NON INCLUS (environ 52 €)

Animateurs des randonnées :

Daniel ROMAN (0605430262), Gilles CHASTAN (0751676207) et Martine GAUTIER (0688623283)

La sortie est ouverte exclusivement aux adhérents de Tour et Détours.



Le tour des Aiguilles Rouges est un trek majeur des Alpes et est considéré comme un des plus beaux de France. Chaque jour sera un émerveillement devant ce panorama exceptionnel face au plus grand sommet d'Europe, le Mont Blanc.

Nombre de participants et déplacements: 12 minimum - 16 maximum - déplacement en co-voiturage

Date et durée du séjour : du dimanche 02 juillet au vendredi 07 juillet 2023 (6 jours, 5 nuits)

Hébergements : 4 nuits en refuge et 1 nuit à l'hôtel au retour.

Accompagnement : Toutes les randonnées sont encadrées par les animateurs du club.

Altitude maximum prévue = 2800m

Niveau = MOYEN+

Clôture des inscriptions : 17 mars 2023

Programme des randonnées :

1^{er} jour - dimanche 2 juillet : trajet Crest / les Praz de Chamonix / Télécabine de la Flégère / La Flégère /

Refuge du lac blanc +502m / -13m / 3kms / 3h00

2^{ème} jour - lundi 3 juillet : Refuge du lac Blanc / Refuge de la pierre à Bérard

+ 540m / - 975m / 11kms / 5h00

3^{ème} jour - mardi 4 juillet : Refuge de la pierre à Bérard / Refuge de Moëde Anterne

+ 787m / -700m / 9kms / 5h00

4^{ème} jour - mercredi 5 juillet : Refuge Moëde Anterne / Refuge de la Flégère

+ 871m / -930m / 11,3kms / 6h00

5^{ème} jour - jeudi 6 juillet : Refuge de la Flégère / Les Praz par les 3 cols

+727m / -1543m / 11kms / 6h00 - Retour vers Albertville et nuit en hôtel

6^{ème} jour - vendredi 7 juillet : retour sur Crest - arrivée 12h00 environ

Ce programme est susceptible d'être modifié sur décision du responsable en fonction de divers paramètres (conditions climatiques ou condition physique des participants.)

PRIX DU SEJOUR : 390€ + 52€ de covoiturage à régler lors du séjour

LE PRIX COMPREND : l'hébergement en pension complète du repas du 1^{er} soir au petit déjeuner du dernier jour, l'accompagnement des randonnées, les taxes de séjour et les frais immatriculation tourisme, l'assurance «Assistance Voyageur» incluse avec votre licence.

Les pique-niques sont fournis par les refuges.

NE SONT PAS COMPRIS dans le séjour : le pique-nique du 1^{er} jour et le repas du dernier jour (retour prévu à Crest vers 12h), les boissons aux repas, les cafés et infusions le soir, les dépenses personnelles, le covoiturage (environ 52 €) à régler lors du séjour et d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme «compris» .

Prévoir sac à viande, serviettes et trousse de toilette et pique-nique du 1^{er} jour

INSCRIPTIONS : Contacter **Daniel ROMAN (06 05 43 02 62)**

- Si disponibilité, Régine DENIAU (tél 06 88 38 90 59 sejours@touretdetours.fr) vous fera parvenir
 - **UN BULLETIN D'INSCRIPTION**
 - **UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX ASSURANCES**
- Votre inscription deviendra définitive après **SIGNATURE et RENVOI DE CES 2 BULLETINS, ACCOMPAGNES d'un chèque (acompte de 180€ + éventuellement l'assurance de 13€)** à l'ordre de TOUR ET DETOURS et adressé à TOUR ET DETOURS - Rue Aristide Dumont - 26400 CREST

Le bulletin d'inscription doit être correctement rempli et bien lisible avec n° de licence et adresse mail

Dans tous les cas, nous retourner signé le bulletin de souscription aux assurances (Annexe 11) même si vous n'y souscrivez pas en cochant la case attestant que vous avez eu connaissance des conditions d'assurance

UN SEUL CHEQUE : ACOMPTE + EVENTUELLEMENT SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE

Préciser le séjour concerné au dos des chèques ainsi que le nom des personnes concernées.

PAIEMENT :

- **1^{er} acompte à l'inscription : 180€ + assurance optionnelle de 13€** souscrite simultanément à l'inscription
Impératif : même date sur le bulletin d'inscription et sur le bulletin de souscription aux assurances
- **Solde : 210€** à adresser **avant le 1^{er} juin 2023**
Pour des facilités de gestion, vous pouvez nous adresser vos 2 chèques à l'inscription (chaque chèque sera encaissé à l'échéance)

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

En cas d'annulation, possibilité de remboursement si vous trouvez un remplaçant (ou si nous avons des adhérents en liste d'attente) ou si vous avez souscrit l'assurance annulation et que vous remplissez les conditions requises de remboursement de l'Assurance annulation.

En aucun cas, la souscription aux assurances optionnelles n'est remboursable.

- Annulation avant le 1^{er} juin 2023 : retenue du 1^{er} acompte
- Annulation à partir du 1^{er} juin 2023 ou non présentation au départ : retenue de la totalité des sommes versées.
Sauf si vous trouvez un remplaçant ou si vous remplissez les conditions requises de remboursement de l'Assurance annulation.

Fait à Crest, le 23 février 2023.

Les Responsables du séjour : Daniel ROMAN
Gilles CHASTAN
Martine GAUTIER

RECLAMATIONS DES PARTICIPANTS Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

Pièces jointes ou téléchargeables sur www.touretdetours.fr: Bulletin d'information préalable - Annexes 10 et 11 : notice d'assurances optionnelles et contrat - Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.